

21ème session de l'EPU

3

Examen de la Guinée

Intervention de la Turquie

Le 20 janvier 2015

Umut DENIZ

Monsieur le Président,

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à la délégation de la Guinée et la remercions pour la présentation de son rapport national.

Les difficultés que la Guinée a dû surmonter à cause de la période récente d'instabilité politique sont bien connues par la Turquie. A cet égard, nous sommes heureux de constater que le retour à l'ordre constitutionnel est assuré grâce à l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2010 et aux élections législatives et présidentielles.

Nous exprimons toute notre solidarité avec la Guinée dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola et encourageons le gouvernement guinéen à continuer sa forte implication dans les activités de sensibilisation.

Nous sommes convaincus que les autorités guinéennes vont continuer leur engagement dans la promotion et la protection des droits de l'Homme. A cet égard, nous soulignons l'importance de la création du Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, et encourageons cette institution à mettre en place des politiques ciblées.

Nous saluons la volonté des autorités guinéennes de s'adhérer aux instruments internationaux en matière des droits de l'Homme. A ce titre, la Turquie **recommande** à la Guinée d'accélérer le processus de ratification du Protocole facultatif de la Convention contre la torture.

La Turquie encourage la Guinée à poursuivre les efforts pour assurer l'accès à l'éducation sans discrimination. Dans ce contexte, nous **recommandons** de prendre les mesures nécessaires en vue d'instituer la gratuité totale de l'enseignement primaire.

En ce qui concerne la protection des enfants, nous **recommandons** d'actualiser le plan d'action nationale pour la mise en œuvre des droits de l'enfant, élaboré en 2012.

Enfin, nous constatons que des défis persistent encore dans le domaine de l'enregistrement à la naissance. Donc, nous **recommandons** aux autorités guinéennes d'intensifier leurs efforts afin que tous les enfants soient enregistrés à la naissance, particulièrement dans les zones rurales.

Je vous remercie Monsieur le Président.